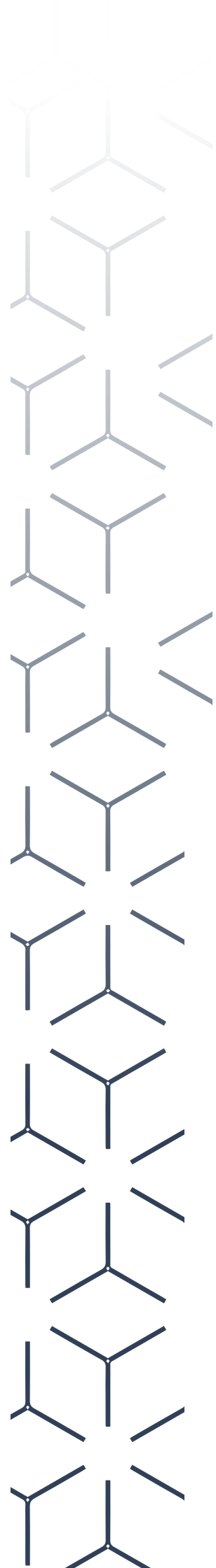




RÈGLEMENT DU
CONCOURS
D'ARCHITECTURE
DANS LE CADRE DE DOMUS FUTURA

SOMMAIRE

- 
- PRÉAMBULE
 - 1 CONDITIONS DE PARTICIPATION
 - 2 INSCRIPTIONS / PRÉSÉLECTION
 - 3 CALENDRIER
 - 4 PROGRAMME DU CONCOURS D'IDÉES
 - 5 PHASE FINALE & PRÉSENTATION À FOURNIR POUR LES CANDIDATS RETENUS
 - 6 REMISE DES PRESTATIONS
 - 7 IDENTIFICATION & ANONYMAT
 - 8 COMPOSITION DU JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION
 - 9 LES PRIX & RÉCOMPENSES
 - 10 DROITS DE PROPRIÉTÉ & PUBLICITÉ DES PROJETS
 - RENSEIGNEMENTS

PRÉAMBULE

Domus Futura, qui accueille les premières rencontres de la Villa Méditerranéenne de Fréjus, cité antique d'Histoire patrimoniale et architecturale, dont l'identité s'est forgée dans la Romanité, est un événement atypique, original et nouveau qui s'appuie sur un concept solide composé de quatre piliers fondamentaux.

✧ **L'exposition «Habiter Forum Iulii» créée par le service Archéologie et Patrimoine de la ville de Fréjus.** La thématique portera sur «la maison urbaine romaine» à partir de la documentation archéologique acquise lors des fouilles menées à l'îlot Camelin à Fréjus en 2003. L'exposition qui se tiendra à la Villa Aurélienne sera déclinée en quatre thèmes: plans de la maison et leur évolution dans le temps, les matériaux et leur mise en œuvre, les aménagements intérieurs et l'exposition spécifique de mobilier découvert lors de la fouille. De nombreux plans, photos, infographies en réalité augmentée, maquettes, pièces d'époques restaurées seront proposés.

✧ **Les conférences, ateliers et visites patrimoniales.** En lien avec l'identité romaine de Fréjus, des spécialistes interviendront sur le

patrimoine, l'histoire architecturale, les spécificités de la Villa Romaine, les méthodes de constructions, les nouveaux équipements, matériaux, concepts numériques de l'habitat. Des ateliers de créations de design contemporain et des visites commentées de la Villa seront mis en place.

✧ **Le salon commercial sur l'aménagement et l'éco conception.** Dans le cadre du renouveau de l'architecture contemporaine, ce salon composé de plus de 50 exposants dans le Parc de la Villa Aurélienne, présentera les nouveautés (matériaux, conceptualisations et mobiliers de l'habitat de demain...). Organisé sur le thème de la Villa Méditerranéenne, «Domus Futura» présente le devenir de «l'espace domestique».

✧ **Concours des étudiants en architecture.** Le concours d'idées Domus Futura est proposé aux étudiants d'écoles d'architecture de 3^e, 4^e, 5^e année et cycle HMONP. Ces étudiants devront concevoir un projet de maison individuelle sur le thème de l'habitat méditerranéen de demain. Tous les projets seront exposés pendant le salon du 13 au 16 octobre 2017 à la Villa Aurélienne. Le public décernera son prix. Le jury de professionnels décernera les trois prix et les récompenses le dimanche 15 octobre 2017.



I- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits en licence, master 1, master 2 et HMONP (3^e, 4^e, 5^e et année de stage après 5^e année) en école d'architecture en France, soit en candidature individuelle, soit en équipe de deux étudiants au maximum.

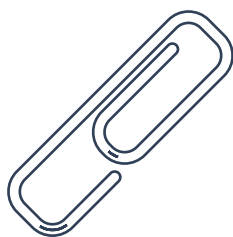
Aucune limite d'âge n'est fixée.

Un même candidat ne peut participer qu'une seule fois au concours et avec un seul projet.

Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

Ne peuvent concourir ou participer, directement ou indirectement, les personnes et leurs familles ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours et à l'élaboration du programme.

Tout participant inscrit au concours s'engage à :



- Accepter sans réserve le présent règlement
- Participer s'il est lauréat à la remise des prix (les frais de déplacement sont à la charge de l'organisateur)
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury.

2- INSCRIPTION PRÉSÉLECTION

La candidature et l'inscription sont gratuites.

Le concours se réalisera en deux phases:

- L'appel à candidature (inscription/présélection)
- Le concours d'idées

Le dossier d'inscription pour la présélection devra comporter:

- Une copie de la carte d'étudiant année 2016/2017
- Un curriculum vitae (avec notamment les coordonnées complètes pour joindre l'étudiant)
- Un dossier de références de travaux d'étudiants, de concours étudiant, de projets personnels...

Ce dossier papier comprendra 20 pages au maximum, format A4, orientation au choix, couleur ou noir et blanc au choix.



Il devra être envoyé à:

MAIRIE DE FRÉJUS

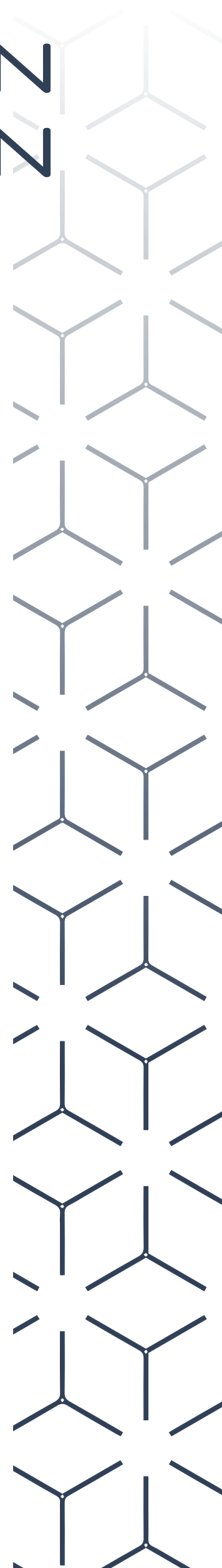
Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
Commission DOMUS FUTURA
Hôtel de Ville
83600 Fréjus

Date limite de réception: 28 juillet 2017

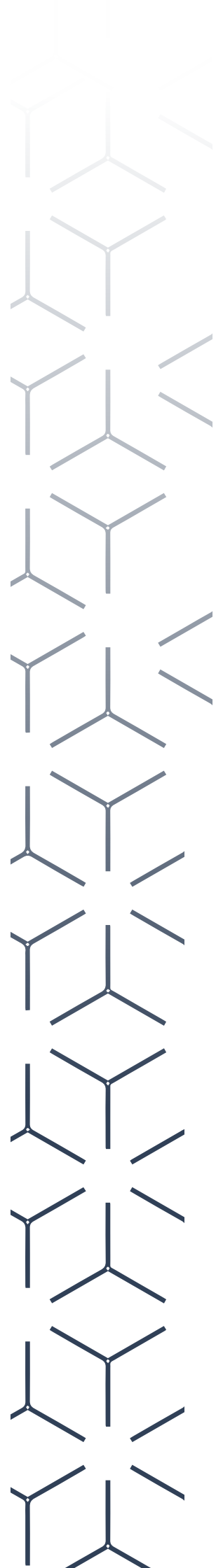
L'envoi sera sous la responsabilité des candidats, et à leurs frais.

Le dossier peut être envoyé par courrier en RAR ou remis en mairie contre récépissé de dépôt.

Ce dossier d'inscription permettra à la première session du jury de présélectionner au maximum 10 candidats admis à remettre un projet et participer à la phase finale du concours d'idées.



3- CALENDRIER

- 
- *Le concours d'idées étudiants se déroulera de la façon suivante:*
- **Avril** Mise à disposition des éléments du concours et ouverture des inscriptions
 - **28 juillet** Remise des candidatures par les étudiants
 - **31 juillet** Jury de présélection
 - **28 septembre** Remise des projets
 - **Entre le 2 et 6 octobre** Délibération du jury
 - **15 octobre** Remise des prix
 - **13 - 16 octobre** Exposition des projets pendant le salon

4- PROGRAMME DU CONCOURS

Les candidats pourront consulter le site de la ville de Fréjus pour découvrir le nom des équipes ou candidats présélectionnés.

Les candidats retenus seront informés personnellement de leur sélection.

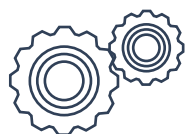
L'organisation se laisse le droit en fonction des dossiers réceptionnés de retenir 10 dossiers au maximum.

Les candidats retenus accéderont à la phase finale du concours d'idée DOMUS FUTURA qui consiste à remettre un projet correspondant au programme du concours.

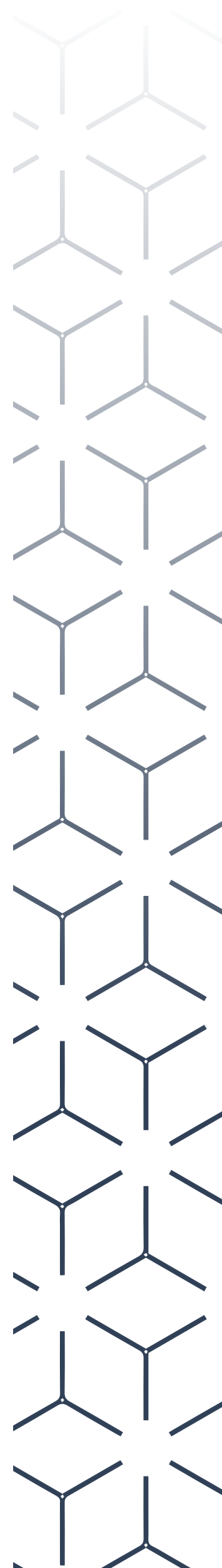
Le programme propose la réflexion sur l'habitat méditerranéen de demain, en prenant comme support un habitat individuel sur la commune de Fréjus.

Il n'y a pas de site imposé.

Les thèmes de réflexion à aborder dans le projet sont les suivants :



- Des origines romaines de Fréjus aux projets contemporains, quels sont les liens qui les unissent ?
- Réflexion sur les matériaux, l'environnemental et la lumière dans notre espace méditerranéen.



5- PHASE FINALE

Les candidats sélectionnés pour la phase finale devront concevoir un projet architectural qui répond à la thématique du concours d'idées et au programme.



Ce projet doit être présenté sous deux supports :

- Le panneau ou les panneaux (au maximum 2)
- La notice explicative

Et l'enveloppe cachetée pour l'anonymat.

• Une réduction A4 du panneau avec indication du nom des auteurs. Ce document sera envoyé par courrier fermé à la Mairie de Fréjus avec indication «*NE PAS OUVRIR AVANT LA DELIBERATION DU JURY*».

LE PANNEAU

D'un format A0 « portrait », il sera aux choix du candidat en couleur ou en noir et blanc.
ATTENTION: pour maintenir l'anonymat aucun nom ou signe distinctif ne devra être présent sur le rendu.

Il comportera les éléments suivants :

Plans, coupe, façades significatives, volumétries et/ou perspectives, schémas conceptuels.
Tous éléments permettant la bonne compréhension du projet et des thèmes développés.

LA NOTICE EXPLICATIVE

Ce document permettra au candidat d'expliquer son parti au jury.

Il est constitué d'un texte obligatoirement en français.

Cette notice comprendra au maximum 3 pages A4 (recto-verso).

Et l'enveloppe cachetée pour l'anonymat qui comprendra une réduction A4 du panneau avec indication du nom des auteurs.

Ce document sera envoyé par courrier cacheté à la mairie de Fréjus avec indication «*CONCOURS D'IDEES DOMUS FUTURA - NE PAS OUVRIR AVANT LA DELIBERATION DU JURY*».

6- REMISE DES PRESTATIONS

Aucun support physique pour le rendu (panneau et texte) n'est à remettre, seuls des fichiers au format .pdf* (un fichier pour le panneau de présentation et un fichier pour le texte de présentation) seront acceptés.

Ces fichiers seront envoyés sur une clé USB (ou un CD Rom) à l'adresse:



MAIRIE DE FRÉJUS

Direction de l'Action Culturelle
et du Patrimoine
Jérôme REBER
Directeur
Hôtel de Ville
Place Camille Formigé
83600 Fréjus

La réception des fichiers sera confirmée à l'expéditeur par mail.

L'organisateur se charge de l'impression des panneaux et de la présentation sur carton plume.

Chaque fichier ne devra pas dépasser les 1 GO (fichier .pdf* - 300 dpi)

Les éléments du concours ne seront pas rendus aux candidats.



7- IDENTIFICATION & ANONYMAT

À réception des fichiers, une personne à l'enregistrement (hors jury) attribuera un numéro à chaque candidat, seul ce numéro apparaîtra lors des délibérations.

Après désignation des rendus lauréats, l'anonymat sera levé.



Le document envoyé par courrier sous enveloppe cachetée (rendu au format A4 avec nom des auteurs) sera alors ouvert pour vérifier les noms des auteurs et des projets lauréats.

Les résultats seront publiés sur le site de la ville et les trois lauréats seront prévenus directement par l'organisation.

8- COMPOSITION DU JURY

LE JURY

Le jury est composé de 8 membres :

Monsieur Williams AUREILLE Adjoint délégué à la culture, à la communication, aux relations publiques et au Mécénat à la mairie de Fréjus.

Madame Jacqueline MARCO Directrice générale adjointe mairie de Fréjus chargée de l'urbanisme et des grands projets

Madame Laurence DUMOULIN Chef du service urbanisme - Architecte

Madame Danièle NICCOLETTI Architecte DPLG

Monsieur Pierre EXCOFFON Archéologue, Chef du service Archéologie et Patrimoine

Monsieur Rémi MARIO Journaliste «Le Moniteur - région PACA»

Madame Sophie GENTIL Ingénieur environnemental

Monsieur GONDRAN François Conseiller architecture de la DRAC

• *Sous réserve de la disponibilité* •

JURY DE PRÉ-SELECTION

Le jury se réunira pour sélectionner les candidats pour la deuxième phase du concours.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Qualité architecturale des projets présentés
- Qualité graphique du dossier

JURY DU CONCOURS

Le jury se réunira pour analyser les projets et décernera les prix et mentions selon les critères suivants :

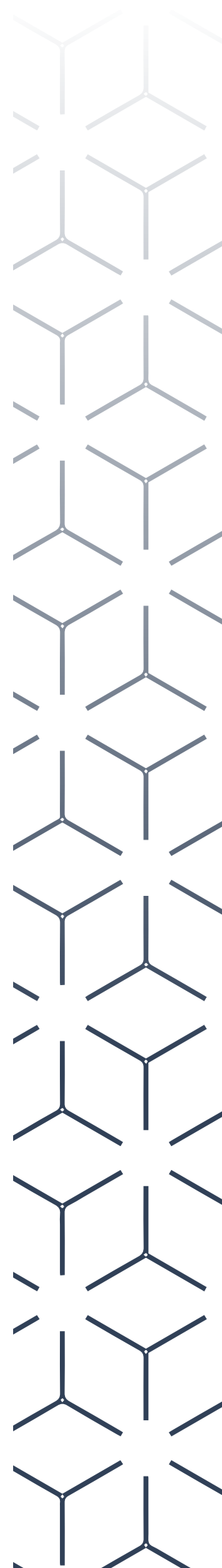
- Pertinence et caractère innovant de la proposition architecturale
- Qualité de la conception spatiale et volumétrique du projet.
- Qualité de la réflexion sur les matériaux, la lumière, l'ambiance méditerranéenne.
- Qualité environnementale du projet
- Clarté de l'expression des idées et des conceptions.

Le jury désigne les lauréats.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le jury est souverain dans ses décisions. Il se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'il estime après examen des projets que les travaux ne répondent pas aux critères définis.

Il se réserve également le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.



9- LES PRIX & RÉCOMPENSES

*La remise des prix se fera le dimanche 15 octobre 2017
à 18h à la Villa Aurélienne à Fréjus.*



Les prix se décomposent comme suit :

1^{er} prix : 2 500 euros

2^e prix : 1 500 euros

3^e prix : 1 000 euros

Récompense sous forme de bons d'achats
ou de cadeaux pour les candidats
présélectionnés.

Tous les projets seront exposés pendant le salon DOMUS
FUTURA du 13 au 16 octobre 2017 à la Villa Aurélienne.

Les candidats présélectionnés recevront une invitation à
l'inauguration de l'exposition où sera présenté l'ensemble des
projets.

Seuls les auteurs des trois projets primés seront invités (tous
frais payés) le week-end du 13 au 15 octobre 2017 au salon
Domus Futura.

Un prix du public sera également décerné. Les projets exposés
seront soumis au vote sur la période du salon du 13 au 15
octobre 2017.

Le résultat du vote sera dépouillé le dimanche 15 octobre
2017 à 16h.

Tous les projets feront l'objet d'une publication dans la revue
municipale de Fréjus.

10- DROITS DE PROPRIÉTÉ

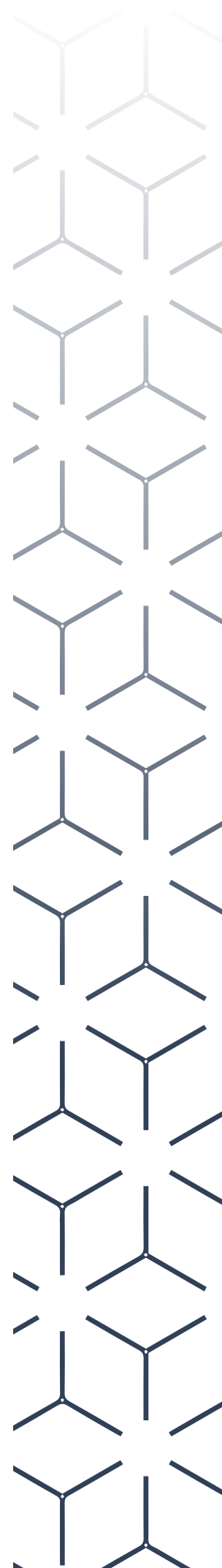
Conformément à la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la protection des données personnelles communiquées lors de l'inscription est garantie.

Tout participant au concours est informé que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour sa propre participation au concours.

Les droits de propriété artistique nés au cours de l'étude sont acquis aux concurrents.

La participation emporte la cession du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957.

Les documents transmis deviennent la propriété de la mairie de Fréjus. La mairie de Fréjus se réserve tous droits d'utilisation ou de diffusion non commerciale des projets et de l'identité des lauréats à des fins d'expositions, de publications et de communication dont la mairie de Fréjus sera seule juge, sans limitation de durée.





Pour tous renseignements les candidats pourront contacter
la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
de la Ville de Fréjus



MAIRIE DE FRÉJUS

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
Jérôme REBER
Directeur
Hôtel de Ville
Place Camille Formigé
83600 Fréjus



Tél. 06 29 92 53 69

